

Date de convocation : 2 janvier 2024

Nombre de membres au Bureau Communautaires en exercice au jour de la séance : 15

Présents : Jean Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER

Pouvoirs :

Absents : Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER et Hervé MARITON.

Election du secrétaire de séance : Gilles MAGNON.

Le Président ouvre la séance à 18h et procède à l'appel des membres présents et donne lecture des procurations reçues.

Le Président demande aux élus s'ils souhaitent aborder des questions diverses en fin de séance aucune proposition n'est formulée.

A. Validation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 30 novembre 2023

Les membres du Bureau Communautaire à 10 POUR, Damien MARCHÉ et Philippe HUYGHE s'abstenant, approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 30 novembre 2023.

B. Délibération

1. Servitude eaux usées au profit de la CCCPS sur un chemin rural appartenant à la commune de Rimon et Savel

Le Bureau,

I. Rappel du contexte

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence en matière de traitement des eaux usées issues de l'assainissement collectif, a mis en place une filière épuratoire pour le hameau de Savel, sur la commune de Rimon et Savel.

Une microstation et des réseaux ont été construits et sont enterrés sous un chemin rural dénommé « chemin rural n°26 ancien - chemin de Savel à Pennes Le Sec ». Les travaux et l'implantation de la microstation se sont achevés en 2023.

Il convient désormais de conclure avec la Commune, propriétaire du chemin, une convention de servitude pour acter l'emplacement définitif des équipements et permettre notamment leur entretien et les réparations éventuelles. Cette servitude est consentie à titre gratuit au profit de la CCCPS.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

II. Objet de la décision

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau Communautaire de valider la convention de servitude eaux usées au profit de la CCCPS pour la microstation d'épuration et ses réseaux au hameau de Savel sur la commune de Rimon et Savel.

III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Bureau Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de servitude eaux usées sur le « chemin rural n°26 - ancien chemin de Savel à Pennes Le Sec » au hameau de Savel sur la commune de Rimon et Savel, pour la microstation d'épuration et ses réseaux,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tout acte afférent.

IV. Résultat du vote

Décision adoptée à l'unanimité.

V. Annexe

Est annexé à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : servitude eaux usées au profit de la CCCPS sur un chemin rural appartenant à la commune de Rimon et Savel

C. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé.
Fin de la séance à 18h05.

Gilles MAGNON
Secrétaire de séance



Aouste sur Sye, le 16/01/2024
Denis BENOIT
Président

